IACF

INSTITUT DES AVOCATS
CONSEILS FISCAUX

RÉSIDENCE FISCALE ET ÉTABLISSEMENT STABLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Jeudi 20 novembre 2025 – 8h30 / 10h30 - BORDEAUX

Conférence uniquement en présentiel à la Grande Poste
7 rue du Palais Gallien - Bordeaux

Organisée par la Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'IACF

Animée par **Raphaëlle Buisson**, **Emilie Denaud**, **Clément Latour**, **Tristan Le Scouëzec**, avocats membres de l'IACF, sous la présidence de **Marion Charaudeau**

Validation de 2 heures au titre de la formation continue des avocats

Nombre de places limité.
Inscription en ligne sur www.iacf.fr avant le 17 novembre 2025.

Pour tout renseignement, contactez :
Fabienne DERRIEN – IACF : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr

IACF

INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX

RÉSIDENCE FISCALE ET ÉTABLISSEMENT STABLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

PROGRAMME - Jeudi 20 novembre 2025

Aujourd'hui où il n'est plus rare qu'un salarié, un dirigeant ou un entrepreneur travaille de Bali et six mois plus tard de New-York à partir d'une tablette ou d'un ordinateur portable, se posent d'innombrables questions concernant le lieu d'imposition de leurs revenus personnels et de la valeur ajoutée qu'ils produisent pour leur entreprise. De même, le foisonnement du e-commerce et plus généralement des activités en ligne complexifie la détermination du lieu d'exploitation et d'imposition des bénéfices générés par ces activités. Résidence fiscale et établissement stable sont des notions très sollicitées dans cette nouvelle configuration en conseil, comme en contentieux, que nous vous proposons de réexplorer à l'aune de l'économie numérique.

Cette conférence sera l'occasion de mettre à jour vos connaissances avec nos avocats experts membres de l'IACF.

8 h 00 - Accueil petit-déjeuner des participants

8 h 30 - Début de la conférence

I - Résidence fiscale à l'ère du numérique

- L'articulation entre règles internes et conventionnelles
- Le cas des entrepreneurs mobiles (Dirigeants de sociétés // cas des créateurs de contenus)
- Le cas des salariés mobiles (Impact du télétravail)
- Le contentieux de la résidence fiscale à l'heure du numérique (moyens de l'administration / délai de reprise / procédures amiables)
- Recommandations pratiques

II - Etablissement stable à l'ère du numérique

- Rappels et évolutions de la notion d'établissement stable en matière d'IS (installation fixe d'affaires / agent dépendant / vers un ES numérique ?)
- L'établissement stable caractérisé par la mobilité des personnes physiques (impact mobilité des salariés, dirigeants, etc…)
- L'établissement stable caractérisé par les nouvelles technologies (localisation des serveurs informatiques...)
- Le contentieux de l'établissement stable (rescrit ES / ruling / cas concrets)
- Recommandations pratiques

Questions / réponses

10 h 30 - Fin de la conférence

IACF

INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX

RÉSIDENCE FISCALE ET ÉTABLISSEMENT STABLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

INSCRIPTION- Jeudi 20 novembre 2025

Tarifs :

- ✓ Tarif jeunes avocats (moins de 4 ans de barreau, PS de 2021 à 2025) : **30 € TTC** (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF ou inscrit au Barreau de Bordeaux : **80 € TTC** (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF ou non inscrit au Barreau : **120 € TTC** (100.00 HT)

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci de vous inscrire sur **www.tickets-iacf.fr**

1. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.

2. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).

3. Votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante par email.

4. Une attestation de formation vous sera délivrée sur votre compte en ligne.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence seront facturés. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de contentieux fiscal afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne y compris en conseil.

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation inter-entreprise, en présentiel uniquement. Essentiellement par présentations magistrales.

Encadrement : Raphaëlle Buisson, Marion Charaudeau, Emilie Denaud, Clément Latour, Tristan Le Scouëzec, avocats membres de l'IACF.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

Point d'attention – Prise en charge : Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF de plus de 3 heures ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre Qualiopi.

Conditions générales de vente : disponibles sur www.tickets-iacf.fr.

Si vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre inscription : contactez l'IACF : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr

Suivez @InstitutIACF sur in™